



Depuis le 22 mars, en Allemagne et dans le Baden-Württemberg, les contacts avec d'autres personnes sont désormais interdits !



Qu'est-ce que cela veut dire ?

L'Allemagne souhaite protéger ses citoyens du COVID-19 (coronavirus). Actuellement, un grand nombre de personnes sont infectées. Afin de ralentir la propagation du virus, il a été décidé d'interdire les contacts avec d'autres personnes. Par conséquent, les contacts avec autrui doivent être fortement réduits.

Il faut rester, si possible, à la maison.

Qu'est-ce que je ne peux plus faire ?

- Me retrouver avec des amis ou de la famille
- Me rendre à des aires de jeux ou d'autres lieux publics tels que les parcs ou les marchés
- Faire du sport en groupe à l'extérieur
- Participer à des événements



Qu'est-ce qui est autorisé ?

- Promenades à deux
- Déplacements pour acheter de la nourriture
- Déplacements pour acheter des médicaments dans une pharmacie
- Déplacements pour des rendez-vous médicaux (seulement les très importants)
- Déplacements pour des soins aux membres de sa famille dans le besoin
- Déplacements pour faire du sport individuellement à l'extérieur



Qui vérifie si je m'y conforme ?

- La police contrôlera si l'interdiction de contact avec autrui est bien respectée
- Est passible d'amende quiconque quitte sa maison sans autorisation

Où puis-je obtenir des informations ?

- Sur le site internet du ministère fédéral de la santé :

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus/coronavirus-leichte-sprache>